



OÙ SE SITUE L'INTERÊT DES AGENTS ?

Madame la Directrice Générale de l'Institut a adressé ce 5 avril un courrier aux Directeurs d'Unité expliquant pourquoi elle avait décidé de reporter les CAPN, CAPL et CCCR. La CGT-INRA avait demandé ce report.

Elle laisse entendre dans ce courrier, que la position prise par certains DU démissionnaires de ne pas transmettre les dossiers ne serait pas « *conforme aux intérêts légitimes des agents* ».

Mais où se situe donc l'intérêt des agents, selon ceux qui voudraient que l'ensemble de la machinerie administrative de l'INRA continue à ronronner comme s'il ne se passait rien ?

Est-il illégitime de la part des Directeurs d'Unité de chercher à faire tout ce qu'ils peuvent pour voir enfin aboutir les revendications communes à tous : réouverture des 550 postes de chercheurs et ITA dans les EPST (111 à l'INRA), versement de l'ensemble des crédits 2002 et 2003 ? En quoi la réouverture des postes supprimés pourrait-elle être contraire aux légitimes intérêts des agents, quand tout le monde sait que les possibilités de promotions découlent directement du nombre de recrutements, qu'elles soient au choix ou par concours interne ?

Madame Guillou l'a dit elle-même : « *Ce report est sans incidence sur la date de promotion des agents* ». Mais elle fait pression sur les DU pour que le nouveau calendrier soit impérativement respecté car : « *tout délai supplémentaire aurait de graves répercussions sur les procédures de gestion des personnels, et notamment sur les concours internes de promotion sur place qui doivent se tenir à l'automne* ». Quelles seraient ces « graves répercussions » ? Serait-ce que ça pourrait gêner d'avoir à re-calculer les possibilités pour les CIPP si les 111 postes sont re-attribués ?

La CGT-INRA affirme une nouvelle fois sans ambiguïté son soutien aux DU démissionnaires et à tous les personnels qui se battent pour récupérer les postes.

Le report des CAP ne lèse pas les agents.

Ce qui les lèse, c'est le manque de promotions, c'est les départs en retraite qui ne sont pas remplacés, c'est la baisse des budgets.

Ce qui les lèse aussi, c'est cette nouvelle mouture à la fois des entretiens d'évaluation et des concours internes de promotion. Car les dossiers d'évaluation seront ceux qui serviront pour les épreuves d'admissibilité aux CIPP. Or, les fiches d'appréciation de ces dossiers doivent être en concordance avec les propositions (ou les non propositions) d'avancement. Par conséquent, les appréciations portées sur les agents vont découler des possibilités (ou plutôt des non possibilités) d'avancements. Autant dire que les agents proposés prioritairement à l'avancement auront plus de chances que les autres aussi aux CIPP...

Alors nous reposons la question : où se situe l'intérêt des agents ? Nous estimons pour notre part qu'il se situe du côté de la satisfaction à nos revendications : réouverture de tous les postes supprimés au budget 2004, versement intégral des budgets 2002 et 2003. Nous encourageons les DU démissionnaires et l'ensemble des agents de l'INRA à poursuivre la résistance et à continuer l'action.

Secrétariat national CGT-INRA,
St Cyr l'Ecole, le 05/04/04